

République Française  
Département de la Marne  
Arrondissement de  
Châlons-en-Champagne

**Communauté de Communes de la Moivre à la Coole**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**SÉANCE DU 15 JUILLET 2021**

Le 15 juillet 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Courtisols, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 9 juillet 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	34
- représentés ou ayant donné pouvoir	6
- votants	40
- ont voté pour	40
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BREMONT, Carole CHOSROES, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Eric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Eric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Stéphane CHARNOTET Par Milène ADNET (pouvoir), Marc DEFORGE par Jean-Marie ROSSIGNON (pouvoir), Evelyne DRAN par Catherine PUJOL (pouvoir), Daniel HERBILLON par Romain HERBILLON (suppléant), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), Alain SIMONET par Michel ADNET (pouvoir).

Absents : Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Hubert FERRAND (excusé), Maurice PIERRE.

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 1071-2021**

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

**OBJET :**

**Modification du temps de travail  
d'emplois à temps non complet  
Plus de 10 %  
Ouvertures de postes**

Le conseil nomme M. Pascal VANSANTBERGHE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'assemblée que trois agents des écoles effectuent actuellement des heures complémentaires toutes les semaines de façon permanente. Afin de régulariser cette situation, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service des emplois correspondants. Cette modification étant supérieure à 10 % de la durée du temps de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une suppression de poste.

Monsieur le Président propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, de supprimer :

- le poste d'ATSEM dont la durée du temps de travail de 30.84/35<sup>ème</sup> créé par arrêté N° 212 du 29 janvier 2015 et de créer simultanément le nouveau poste à 34.62/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;
- le poste d'agent périscolaire polyvalent dont la durée du temps de travail de 28.13/35<sup>ème</sup> créé par délibération N° 134-2014 du 11 septembre 2014 et de créer simultanément le nouveau poste à 32.57/35<sup>ème</sup> à compte du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;
- le poste de référente et agent polyvalent périscolaire dont la durée de travail de 24.22/35<sup>ème</sup> créé par délibération N° 021-2014 du 24 février 2014 et de créer simultanément le nouveau poste à 30.33/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 21 juin 2021 ;

Vu le tableau des emplois,

**Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :**

**ADOpte** la proposition du Président.

**MODIFIE** ainsi le tableau des emplois.

**PRECISE** que les crédits correspondants ont été inscrit au budget.



Extrait certifié conforme,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julien Valentin', written in a cursive style.

Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN  
2021.07.28 12:39:27 +0200  
Ref:20210728\_094402\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président